

APPEL A PROJET MSA GMR « CULTIVONS LA RURALITE »

Soutenir les dynamiques locales auprès des jeunes (0-25 ans)

Autour de l'environnement, la culture ou le patrimoine local en Loire Atlantique-Vendée



Dépôt des dossiers jusqu'au **15/10/2024** :

<https://ra.msa44-85.fr/limesurvey/index.php/376444?lang=fr> ↗

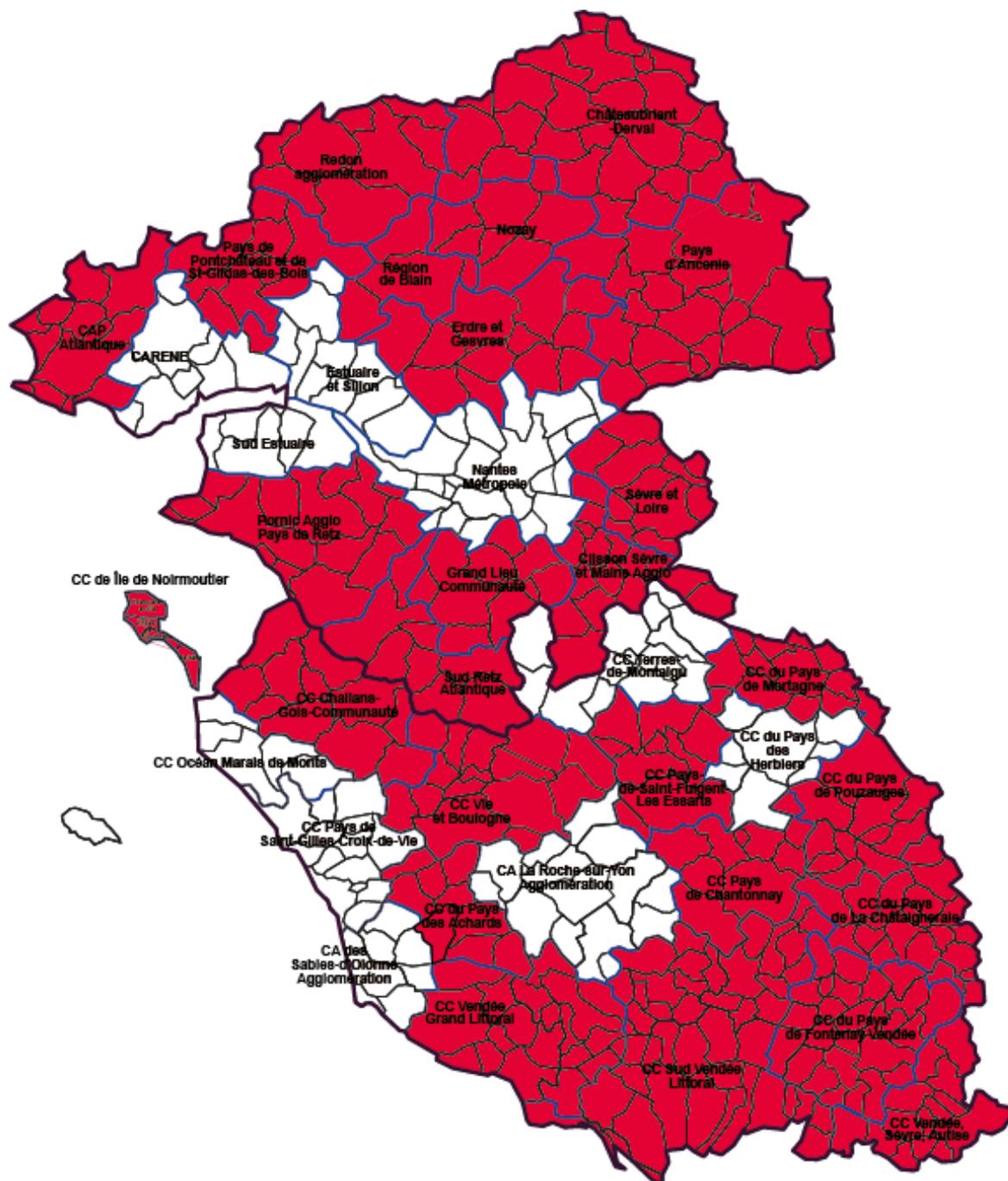
"CULTIVONS LA RURALITÉ" APPEL A PROJET GRANDIR EN MILIEU RURAL 2024/2025

A travers cet appel à projet, la **Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique-Vendée** souhaite encourager la création d'initiatives pour les jeunes (0-25 ans) sur les thématiques de l'environnement, la valorisation du patrimoine local, et développer des projets artistiques et culturels sur les territoires ruraux.

Thématiques	<p>Environnement et développement durable: Découverte, sensibilisation, préservation ou éducation.</p> <p>Culture : Musique, chants, danse, sketche d'improvisation, théâtre, atelier d'écriture (livres,bandes dessinées), ou réalisation d'oeuvres artistiques par les jeunes.</p> <p>Patrimoine local : Visite, découverte,ou valorisation du patrimoine historique et paysager de sa commune ou de son territoire (communauté de communes). Exemples : rénovation, embellissement, communication.</p> <p><i>Une attention particulière sera portée sur les projets innovants, qui favorisent les acquisitions de connaissances, de compétences chez les jeunes, ainsi que les liens intergénérationnels.</i></p> <p>Chaque structure pourra présenter 2 projets au maximum. Le dispositif GMR est destiné à la population des 0-25 ans</p> <p>NB :Les dossiers d'aménagements de sentier ou de mobilité douce ne sont pas retenues dans l'appel à projet.</p>
Éthiques	<p>Les actions à connotation religieuse, syndicale, politique ne peuvent pas rentrer dans le cadre de l'appel à projet</p>
Territoires	<p>Les territoires éligibles GMR en 44 et 85 (voir cartes ci jointes)</p>
Partenaires concernés	<p>Centre sociaux et socio culturels, Espace de Vie Sociale, Fédération de centres sociaux, Associations, Communes et EPCI.</p>
Budget éligibles	<p>Les dépenses directement rattachées à l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prestations d'intervenants extérieurs ⇒ Frais de personnel rattachés au projet (salaires et traitements) ⇒ Frais de transport (en lien avec la réalisation de l'action) ⇒ Achat ou location de matériel lié à l'activité ⇒ Frais de communication <p>sont exclus : les frais d'hébergement, les frais de location de salle et de restauration</p>
Participation MSA	<p><u>Participation MSA maximum possible :</u></p> <p>Jusqu'à 90% du budget éligible avec un autofinancement de 10 % demandé pour les associations Jusqu'à 80 % du budget éligible avec un auto financement de 20 % demandé pour les autres partenaires</p> <p>Montant minimum de participation MSA : 3 000 € Montant maximum de participation MSA : 10 000 €</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Retour des candidatures au 15 octobre 2024 ⇒ Réponse des candidatures au mois de décembre 2024 ⇒ Réalisation des actions entre le 15 octobre 2024 et le 31 décembre 2025
Important	<p>Cet appel à projet ne se substitue pas au dispositif GMR classique qui permet de subventionner des projets de créations d'Établissement d'accueil pour les jeunes enfants, et des actions autour du Loisirs, de la parentalité, de la mobilité, du numérique, pour les 0-25 ans sur des territoires éligibles (voir carte).</p>

Grandir en milieu rural

Territoires prioritaires



A652187_Grandir en milieu rural_Carte pleu 44-85_09/24.fr

 Territoires prioritaires

Mise à jour : Juin 2024



Pour être sélectionné, je mets un maximum de chances de mon côté :

- ✓ En présentant des pièces justificatives probantes (devis, budget détaillé et équilibré, etc...)
- ✓ En respectant le public concerné GMR (0-25ans)
- ✓ En désignant un interlocuteur privilégié pour la MSA
- ✓ En vérifiant les territoires éligibles de l'appel à projet
- ✓ En démontrant votre capacité à mettre en œuvre votre projet (moyens humains, matériels et financiers)
- ✓ En présentant au maximum 2 projets (plusieurs actions possibles par projets)

En cas de besoin, La MSA Loire-Atlantique- Vendée pourra vous réclamer des pièces supplémentaires pour compléter votre dossier : statuts, la composition du conseil d'administration, compte de résultat et bilan, projet social, ... Merci de les préparer par avance !



msa44-85.developpement_territoires.blf

Loire Atlantique : Rémi Grimberger (06 98 25 57 84)

Vendée : Céline Tourancheau (06 87 60 60 69)

Merci de déposer votre dossier en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://ra.msa44-85.fr/limesurvey/index.php/376444?lang=fr> ↙